

Des sorties nature ou culture accompagnées par des acteurs engagés

Une randonnée dans le vignoble, un affût au castor, une initiation à la sculpture sur tuffeau ou à la pêche, une croisière œnologique, une descente méditative sur la Loire, une sortie ornitho en kayak, une cueillette de champignons ou une plongée dans les carrières... En toute saison, la marque « Valeurs Parc naturel régional » vous promet des animations de qualité et un accueil personnalisé dans le plus grand respect des sites naturels que vous explorerez. Sur les traces du temps, en quête d'herbes folles, au fil de l'eau ou au clair de lune, partagez une expérience unique en famille ou entre amis.



PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Notre patrimoine a de l'avenir



BÉNÉFICIEZ DE LA MARQUE

« VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

POUR VOS PRODUITS ET/OU SERVICES TOURISME ET LOISIRS

QUI CONTACTER AU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ ?

Toute demande concernant la marque « Valeurs Parc naturel régional » :

Virginie BELHANAFI, chargée de mission Tourisme et loisirs

Tél : 02 41 40 32 40

Email : v.belhanafi@parc-loire-anjou-touraine.fr

Siège administratif du PNR :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc - 49730 MONTSOREAU

Tél : 02 41 53 66 00

Email : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

www.parc-loire-anjou-touraine.fr



PARC NATUREL RÉGIONAL
LOIRE ANJOU TOURAINÉ

WWW.CONSOMMER-PARC.FR



POURQUOI LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ONT-ILS CRÉÉ UNE MARQUE PARTAGÉE ?



Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, l'économie locale, le bien-être des femmes et des hommes, les Parcs naturels régionaux s'attachent – en partenariat avec les acteurs régionaux et locaux – à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire.

C'est dans cette perspective de développement durable que les 51 Parcs naturels régionaux (PNR) ont créé la marque commerciale :

« VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL »

Commune à tous les Parcs, cette marque est symbolisée par un logo national unique. Elle appartient à l'État qui l'a déposée à l'Institut National de la Protection Industrielle. Il en confie sa gestion et sa promotion à la Fédération des Parcs et à chaque Parc naturel régional. La marque est ainsi promue localement comme nationalement.

Avec cette marque nationale, les Parcs naturels régionaux traduisent des priorités de leur projet de développement et affirment leur volonté de :

- **valoriser le travail des hommes et des femmes** qui font vivre leur territoire et partagent leurs valeurs du développement durable ;
- **mutualiser des moyens humains et financiers** pour développer une politique marketing nationale lisible et facilement déclinable localement ;
- **garantir aux clients une offre homogène** sur les différents Parcs par des critères communs.

1

QUELLES SONT LES VALEURS DE LA MARQUE ?

La marque est accordée à des bénéficiaires qui partagent avec le Parc les 3 valeurs suivantes :

- **L'humain** : la marque promeut des bénéficiaires qui favorisent l'écoute et se préoccupent du bien-être de leurs salariés, des habitants et des touristes. Le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de production des produits et/ou des services. Ces bénéficiaires font partager leur passion et jouent la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire.
- **La préservation de l'environnement** : la marque met en valeur des activités respectueuses des milieux naturels et des professionnels actifs, à leur niveau, dans la préservation de leur environnement.
- **L'attachement au territoire** : la marque est accordée à des bénéficiaires localisés sur le territoire ou à des produits/prestations élaborés dans le Parc, et qui contribuent au développement du territoire grâce aux retombées économiques générées. Ces bénéficiaires proposent des produits et/ou des services qui valorisent des éléments emblématiques du territoire et s'attachent à le faire découvrir.



QUELS PRODUITS ET SERVICES PEUVENT BÉNÉFICIER DE LA MARQUE ?

- **Des produits agricoles**, issus du territoire du Parc, et des produits agro-alimentaires transformés dans le Parc, dont les composants de base en proviennent majoritairement.
- **Des produits artisanaux**, fabriqués sur le territoire du Parc, selon des savoir-faire traditionnels ou innovants.
- **Des services**, notamment touristiques, proposés sur le territoire du Parc : hébergement, restauration, activités de loisirs, sport, accompagnement, prestations éducatives...



2 #

QU'APPORTE CONCRÈTEMENT LA MARQUE À VOTRE ACTIVITÉ ?

Vous souhaitez affirmer votre savoir-faire et votre éthique, vous différencier de la concurrence ? La marque est faite pour vous !



Elle met en avant vos produits et services auprès de publics de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable : préservation de l'environnement, bien-être de l'homme, économie locale. Vous gagnez ainsi leur préférence.

Concrètement :

- **Vous intégrez un réseau** d'acteurs économiques engagés, comme vous, autour des mêmes valeurs dans une démarche de progrès.
- **Vous partagez des expériences** et bénéficiez de l'accompagnement technique de l'équipe de votre Parc (conseils, formations...).
- **Vous pouvez apposer la marque sur vos documentations** présentant vos produits et services, votre site Internet, vos emballages, vos points de vente, vos stands...
- **Vous profitez d'un dispositif promotionnel régional et national** (éditions, sites Internet, réseaux sociaux, relations presse...) pour vos produits et services, au travers d'une marque partagée. En accord avec vos valeurs, vous vous affichez comme un acteur responsable, impliqué sur votre territoire.

Cette marque assure à tous, à vous comme à nous, une réelle plus-value grâce à l'addition des efforts de chacun, tant au niveau national que local.



COMMENT REJOINDRE LA DYNAMIQUE DE MARQUE ?

Si vous êtes un acteur qui participe à l'économie locale grâce aux retombées directes ou indirectes induites par vos activités sur le territoire, vous pouvez solliciter l'attribution de la marque.

Pour devenir bénéficiaire de la marque, la démarche est simple : **formulez une candidature auprès du Parc** en remplissant le formulaire de demande d'utilisation de la marque. À réception de cette demande, **le Parc programme un audit d'agrément** afin d'échanger avec vous, de vérifier la compatibilité des produits et/ou services que vous proposez avec les valeurs de la marque et de définir des marges de progression, si nécessaire. Après validation du comité d'agrément, **vous signez une convention d'utilisation de la marque de 5 ans** qui formalise les engagements entre le Parc et votre entreprise. Sur la base d'un cadre national, la convention d'utilisation se compose de :

- **une présentation des engagements** du Parc vis-à-vis de l'entreprise bénéficiaire ;
- **une charte d'engagement sur l'honneur** de l'entreprise en matière de respect de la réglementation et des critères les plus généraux ;
- **des critères d'attribution** pour les entreprises, traduisant les 3 valeurs des Parcs et regroupés autour de 4 chapitres : organisation d'entreprise, environnement et patrimoine, humain et social, attachement au territoire ;
- **des critères d'attribution complémentaires** par secteurs (agriculture, tourisme, savoir-faire).

Cet engagement mutuel fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle par le Parc.

Une redevance annuelle, identique dans chaque Parc, vous est demandée pour contribuer à financer les efforts collectifs de promotion.

• Entreprise employant au maximum 1 ETP* / an	50 € / an
• Entreprise employant plus de 1 et jusqu'à 10 ETP* / an	100 € / an
• Entreprise employant plus de 10 ETP* / an	300 € / an

LA PROMESSE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN AUX TOURISTES...

Le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, dont le Val de Loire inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco fait partie, est traversé par la « La Loire à vélo » et ponctué de prestigieux châteaux : Azay-le-Rideau, Villandry, Langeais, Chinon, Saumur...



Entre Loire, vignobles et forêts, s'égrènent des bourgs et des villages de caractère dont la réputation dépasse nos frontières : Candès-Saint-Martin, Montsoreau, Fontevraud-l'Abbaye... Autant de ressources naturelles et culturelles que le Parc s'engage à valoriser aux côtés de prestataires locaux engagés dans le développement durable de leur territoire.

- **des hébergements de caractère** situés au cœur d'une nature préservée ou d'une ville historique ;
- **des restaurants et boutiques** respectueux des circuits courts, des savoir-faire locaux et de la saisonnalité des produits ;
- **des sites touristiques et patrimoniaux** à la démarche exemplaire ;
- **des sorties nature ou culture accompagnées** par des acteurs engagés et qualifiés, gage d'une expérience unique à partager en famille ou entre amis.

UN TOURISME À VISAGE HUMAIN

Déjà reconnu par la Charte européenne du tourisme durable, le Parc Loire-Anjou-Touraine confirme, avec la marque « Valeurs Parc naturel régional », sa volonté de satisfaire ses clients en promouvant un tourisme à visage humain ancré dans l'économie locale.

Dans ce Val de Loire cher à Rabelais, Balzac et Calder, où nature et culture se nourrissent avec harmonie jusque dans la gastronomie, l'existence d'une marque fondée sur des valeurs partagées prend tout son sens. Symbolisée par un logo national, cette marque commune à tous les Parcs valorise chez nous, quatre types de produits et vous guide vers les meilleures prestations :



Des hébergements de caractère au cœur d'une nature préservée ou de villes historiques

Une nuit dans une cabane perchée dans un arbre, dans une maison vigneronne du XVIII^e siècle, dans un ancien moulin cavier, un camping en bord de Loire, une roulotte, sur un bateau traditionnel ou dans un gîte troglodytique... Au bord de l'eau ou au cœur des vignes, la marque « Valeurs Parc naturel régional » vous garantit un hébergement typique où le bien-être, l'écoute et la qualité de service sont assurés par des hommes et des femmes attachés à leur territoire.

Des sites touristiques et patrimoniaux à la démarche exemplaire

Plus qu'une visite académique, c'est une approche sensible, un état d'esprit, que la marque « Valeurs Parc naturel régional » souhaite mettre en avant en distinguant des sites – musée, château, zoo, jardin... – reconnus pour leur démarche écotouristique exemplaire et leur dynamisme sur un territoire qu'ils ont à cœur de faire découvrir. Nous nous attachons également à la mise en place d'outils de médiation qui favorisent les échanges et rendent le visiteur acteur de sa découverte.

Des restaurants et boutiques respectueux des circuits courts, des savoir-faire et de la saisonnalité

Loin des pièges à touristes, attablez-vous en ayant la certitude de savourer des produits emblématiques du territoire, qu'ils soient agricoles ou transformés artisanalement, dans le respect de l'homme, de l'environnement... et du client. S'ils viennent de loin, la marque « Valeurs Parc naturel régional » privilégie le commerce équitable et solidaire. Nous sommes également attentifs à la qualité du menu enfant, à la lutte contre le gaspillage et à la gestion des déchets.

